



Awala-Yalimapo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°17-12

Adoptant le principe d'un marché artisanal à Awala-Yalimapo

Séance du 01/02/12 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 19/01/12

L'an deux mil douze, le mercredi premier février à seize heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 08 votants : 09

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Les conseillers : David JEAN-JACQUES - Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU.

ABSENTS : Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint (procuration à Félix TIOUKA) ; Les conseillers : Alain GIPET - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - Laëtitia TIOUKA - Loick PAUL

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Dans le cadre de la réalisation du village artisanal sur le site de Yalimapo, la commune souhaite créer une dynamique local autour de l'artisanat et souhaite ainsi mobiliser les artisans pour animer et dynamiser ce village. Un des objectifs est donc de retenir ou d'attirer en un lieu unique des artisans locaux.

Le marché artisanal cherche à atteindre à la fois les habitants mais également les touristes. En effet, il s'agira de regrouper ce qui se fait de meilleur en matière d'artisanat dans un seul et même endroit. Son défi, ne pas servir uniquement de vitrine touristique et mais également parvenir à intéresser et séduire également les éventuels revendeurs. Ainsi, si les ambitions affichées du village de l'artisanat sont d'ordres économiques et touristiques dans la mesure où les ventes sont une des conditions sine qua non de son bon fonctionnement, il n'en demeure pas moins que ce site devrait garantir la perpétuation de l'artisanat local et devrait compter, en ce sens, parmi les institutions culturelles de la commune. Sa réussite devrait permettre une revalorisation nécessaire des artisans dans leur propre commune.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

Adopte le principe d'un marché artisanal à Awala-Yalimapo.

Autorise Monsieur le Maire à tout mettre en œuvre afin de faire aboutir ce projet.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

